

INFO LOGEMENT DE FONCTION

Mes chers camarades,

Je me souviens de l'entrevue avec notre ancien DAP, Monsieur MASSE pour ne pas le citer concernant les logements de fonctions, le DAP écrivait:

« Les personnels techniques n'ont pas été oubliés puisque 88 d'entre eux seront logés »

OUI mais à quel prix !!!!!

Pour illustrer ces dires, voici le compte rendu de l'entretien entre le Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Fleury Merogis et notre délégation syndicale.

Pour rappel:

57 logements en NAS ont été attribués à la MAFM:

- 1 pour le Chef d'établissement
- 1 pour le Chef d'établissement Adjoint
- 12 DSP en établissement
- 3 autres personnels de Direction
- 8 Chefs de détention
- 31 officiers de détention
- 1 responsable des greffes

AUCUN POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES

8 logements en COP/A pour:

- 4 surveillants et agents du greffe
- 3 pour l'assistance technique
- 1 officier de détention.

Concernant les 3 logements en COP/A de l'assistance technique attribués sur Fleury Merogis, ceux-ci devraient revenir aux responsables du service informatique, garage et technique. Le prix du loyer de la COP/A fera référence à la valeur locative de la commune avec l'application d'une décote au regard du bilan énergétique effectué sur les logements.

A la date du 1er septembre 2015, les 8 personnels techniques qui sont actuellement logés par nécessité absolue de service perdront leur NAS pour une COP et devront s'acquitter d'un loyer équivalent à la valeur locative moins la décote.

Exemples de la valeur locative sur Fleury Merogis:

COP/A: F3=251€24
F4=255€45
F5=275€75

COP: F3=427€11
F4=434€26
F5=468€77

Les représentants FO Technique ont fait remarquer au chef d'établissement que le Directeur Technique, responsable des services techniques de la MAFM faisait partie intégrante de l'équipe de Direction et qu'à ce titre il devait être logé en NAS dans le quota des 3 logements attribués pour "les autres personnels de Direction."

Le SNPPT FO **EXIGE** aussi que les 8 logements actuellement occupés par les personnels techniques redeviennent des NAS comme auparavant. Pourquoi y aurait-il que les personnels techniques touchés par cette réforme. Nous trouvons cela injuste et ignoble de la part de notre administration.

*Le 16 avril 2014,
Le Secrétaire Général, Paul BONO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: www.snpt-fo.e-monsite.com/

FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État